

Le mythe de l'unité du monde agricole helvétique ou le grand show de l'Union suisse des paysans

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 336

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le mythe de l'unité du monde agricole helvétique ou le grand show de l'Union suisse des paysans

Les citoyens suisses en avaient les larmes aux yeux. Dans le grand concert patriotique à consonances économique-sociales, l'Union suisse des paysans (USP) avait magnifiquement tenu sa partition, renonçant à revendiquer une quelconque amélioration générale des prix agricoles à dater du 1er janvier prochain, au vu des circonstances économiques. Attendrissement en particulier dans les milieux de la haute finance et du patronat; la Société pour le développement de l'économie suisse allait jusqu'à écrire : « La modération dont l'Union des paysans fait ainsi preuve correspond donc, à cet égard, à une sagesse qui lui était imposée par la situation. Mais elle allume un signal qui doit également trouver des échos dans le secteur des salaires ».

Et puis, une fausse note l'autre jour : l'Union des producteurs suisses désavouait « énergiquement », l'USP, constatant que « la dépendance de l'Union suisse des paysans vis-à-vis de l'autorité fédérale la conduit à un abandon désastreux des intérêts des producteurs qu'elle ne représente plus valablement ».

Il est temps de faire le point.

L'incident, la contradiction des communiqués, éclairent d'un jour cru un des mythes les plus ambigus de notre politique économique : celui d'une paysannerie suisse homogène et aux intérêts convergents. En fait, depuis toujours, ce dogme fait l'unanimité, et toutes les occasions sont bonnes pour le confirmer; ce à quoi s'appliquent tour à tour au gré de l'actualité, les paysans eux-mêmes, l'administration, et les autres groupes économiques, tels les syndicats et les mouvements de consommatrices.

Or, si dans notre pays les exploitations industrielles sont l'exception, le fossé n'en est pas moins considérable — dans le mode de vie, dans les revenus — entre le gros paysan millionnaire du canton de Berne ou de Genève et le paysan de

montagne ou même le paysan suisse moyen.

Pourquoi donc cette volonté affichée d'ignorer les différences, voire les oppositions ? La fiction de l'unanimité sert à n'en pas douter les intérêts de ceux dont est l'émanation l'essentiel des appareils dirigeants des organisations agricoles faïtières, les propriétaires d'exploitations importantes. Et cela selon un schéma très simple !

Postulat de base. L'opinion helvétique tient à maintenir non seulement une certaine production, mais aussi à sauvegarder les bases d'une population agricole et à manifester à celle-ci une certaine solidarité.

De l'acte de foi à la pratique. Au chapitre des moyens à mettre en œuvre, on s'est mis d'accord sur un système de compensation des prix : l'Etat prend en charge l'écart entre les prix mondiaux et les prix de revient suisses sous la forme de subventions gouvernementales (blé, et pour l'essentiel, lait) ou en instituant des prix plus élevés (viande et accessoirement, lait).

Le côté pile et le côté face de la pratique. Le calcul des montants dus par la Confédération se fait en deux étapes.

Le subterfuge

En un premier temps, on établit le revenu que l'on veut garantir à un agriculteur moyen — équivalent à celui d'un ouvrier de fabrique — et l'on fixe ensuite un prix de vente pour les différents produits, un montant que permette donc d'atteindre ce revenu.

C'est dans le second temps de l'opération que se cache le subterfuge. Les prix obtenus après les calculs susmentionnés, sont valables pour toutes les exploitations, quelle que soit leur dimension. Par voie de conséquence, le gros propriétaire, celui par exemple dont la production est deux fois supérieure à celle du « paysan moyen » tire un

bénéfice extraordinaire de la situation : sa production dans son entier, et non seulement la moitié (qui correspondrait au seuil moyen helvétique) lui est payée au prix qui a été arrêté pour permettre à son collègue moins favorisé de vivre décemment; l'abus est même d'autant plus grand que les dimensions de son entreprise autorisent souvent un prix de revient inférieur !

Le système en cause touche même à des sommets d'inadéquation lorsque ce mode de calcul si avantageux pour une minorité de privilégiés provoque une surproduction dont la liquidation exige la distribution de subventions supplémentaires (et l'on sait que, au chapitre du lait par exemple, 4,5 millions de quintaux, sur une production annuelle de 27 millions, sont produits à partir de fourrage importé).

Un lobby efficace

Pour faire admettre une « solution » aussi critiquable, les gros producteurs ont mis sur pied un « lobby » dont l'efficacité a compensé la baisse des effectifs de la population paysanne (qui ne forme plus que 5,5 % de la population suisse). Aux Chambres fédérales, c'est le démo-chrétien Vinzenz qui dirige le chœur des parlementaires ad hoc; mais la mecque, c'est le secrétariat de l'Union suisse des paysans, sis à Brugg, et dirigé par l'ingénieur agronome René Juri. Ce technocrate est à la tête d'un appareil dont les liens sont pour le moins serrés avec l'administration fédérale; c'est là aussi qu'étaient jusqu'ici élaborées les statistiques agricoles suisses qui servent d'assises irréfutables à une politique dont les ressorts principaux confondent donc allégrement revenu agricole minimum, maintien d'une production nationale, le tout sous le signe de ce « paysan moyen » mythique.

Alors que ces dernières années, malgré quelques accrocs, le consensus traditionnel avait été imposé sans difficultés majeures à l'opinion, aujourd'hui le coût de ces options se révèle progressivement insupportable pour l'ensemble de l'économie. En

veut-on quelques exemples ? Le soutien du marché du lait coûte chaque année près de 80 francs à chaque habitant; la viande suisse est la plus chère du monde (et de ce fait sa consommation tend à baisser. L'administration fédérale est attaquée de toutes parts, alors que la complexité des mécanismes qu'on lui reproche n'est que la résultante des objectifs ambigus et contradictoires qu'elle s'est laissée imposer.

C'est dans ce climat qu'est intervenue la décision de l'Union suisse des paysans. Pour un gros producteur, renoncer momentanément à des revendications est un sacrifice supportable (sa marge de bénéfices lui permet de traverser aisément une période moins facile). Il en va tout autrement pour le producteur petit ou moyen dont le niveau de vie est directement menacé par une option de « paix agricole ».

On comprend dès lors les cris de l'Union des producteurs suisses ou les réactions négatives des comités paysans implantés en Suisse centrale et plus particulièrement dans le canton de Berne. Ces agriculteurs découvrent que derrière le drapeau de l'unité d'intérêts de la paysannerie, ils ont servi d'infanterie dans une guerre menée pour le plus grand profit d'une minorité.

Une contrainte nouvelle

Cette prise de conscience encore embryonnaire peut être accélérée par l'apparition d'une contrainte nouvelle, tout au moins nouvelle dans son ampleur : le blocage de la masse globale des subventions directes ou indirectes sera ressenti en premier lieu par les exploitations moyennes. A moins que l'on ne change d'orientation et de système.

Ce changement indispensable devrait trouver des appuis en dehors du monde paysan. Le petit et le moyen producteur sont des travailleurs dont le revenu doit être protégé contre l'inflation, cette « protection » étant bien entendu acquise dès lors que les bases de production seraient réputées assainies (rationalisation du travail, détermination des objectifs à court, moyen et long terme).

En s'opposant sans nuances à l'indexation des prix agricoles, syndicalistes et consommatrices font le lit du « lobby » brougeois en fortifiant le mythe de l'unité de la paysannerie suisse (sait-on — ô astuce suprême — que c'est également Brugg qui défend les agriculteurs de montagne ?). Une réflexion agricole de gauche devrait explorer des directions nouvelles en partant d'une définition claire des objectifs d'une politique agricole

nationale libérée des contraintes imposées par les gros producteurs et assortir surtout chaque objectif d'un répertoire précis des moyens à mettre en œuvre, étape après étape.

Dès l'abord, quelques points de repères.

— Le premier objectif, celui de la garantie d'un revenu décent pour les agriculteurs, ne doit plus

● SUITE ET FIN AU VERSO

L'AGRICULTEUR « MOYEN »

Un exemple des statistiques fournies par le Secrétariat de l'Union suisse des paysans. C'est sur la base de tels calculs, qui concluaient donc à peu de choses près à la parité du revenu de l'agriculteur de plaine, que l'USP a pu aboutir à la proposition d'une « paix agricole » pour l'an prochain. Les chiffres ci-dessous constituent donc une récapitulation des résultats d'exploitation des exerci-

ces 1973 et 1974 des exploitations comptables contrôlées, assortie d'un recensement des données les plus récentes relativement à ces coûts et rendements. Il s'agissait d'estimer les frais externes, le rendement brut et le revenu du travail de familles paysannes exploitant une surface agricole utile « moyenne » de 17 ha ; ce revenu est ensuite comparé à la rétribution équitable, calculée conformément aux normes de l'Ordonnance générale sur l'agriculture. Pour 1975 donc :

REVENU DU TRAVAIL ET RÉTRIBUTION ÉQUITABLE

(en francs par journée de travail normale)

REVENU DU TRAVAIL ¹			RÉTRIBUTION ÉQUITABLE			
Années	Plaine	Montagne	Toutes les exploit.	Plaine	Montagne	Toutes les exploit.
1973	72.24	47.48	67.00	82.80	80.90	82.40
1974 prov.	95.75	56.95	86.30	94.80	92.30	94.20
1975 prov.	98.30	59.00	89.40	99.60	97.00	99.00

DIFFÉRENCE ENTRE LE REVENU DU TRAVAIL ET LA RÉTRIBUTION ÉQUITABLE

(en francs par journée de travail normale)

	Exploitations de plaine	Exploitations de montagne	Toutes les exploitations
1973	— 10.56	— 33.42	— 15.40
1974 prov.	+ 0.95	— 35.35	— 7.90
1975 prov.	— 1.30	— 38.00	— 9.60

¹ Revenu du travail pour 1973 et 1974 + alloc. familiales

Le mythe de l'unité du monde agricole helvétique (Suite et fin)

être atteint par l'intégration des subventions dans le prix des produits. Si l'on veut cesser d'avantager scandaleusement les plus gros, l'aide officielle et les augmentations de prix doivent être répartis en fonction des producteurs et non plus des produits. On voit évidemment que cette méthode de calcul sera difficile à appliquer, au moins dans les premiers temps, notamment à cause de la multiplicité des cas à considérer; cet inconvénient, souvent grossi dans les polémiques, paraît cependant surmontable (utilisation systématique des données fiscales, etc.).

— L'indépendance de notre approvisionnement en produits agricoles peut, elle, être réglée dans le cadre d'une subvention à la production qui viendrait compléter l'appui au producteur proprement dite. Tout laisse à penser que les subventions accordées ainsi seraient inférieures à celles qui sont versées aujourd'hui.

Et un système de prix dégressifs en fonction des quantités livrées par chaque exploitation pourrait

peut-être permettre de régler simultanément les deux problèmes !

— Quant au degré d'indépendance souhaitable, il ne doit pas être fixé par les producteurs, mais, étant donné son coût, par l'ensemble des citoyens et des consommateurs (on sait qu'actuellement la production de lait est excédentaire, que pour la viande nous couvrons 100 % de nos besoins, 60 % pour le blé et 20 % pour la betterave à sucre).

Lutter contre la spéculation

— Et il faudra bien un jour toucher au problème des terrains agricoles dont on sait qu'ils sont l'objet d'une spéculation sans pareille dans la majorité des cantons suisses. Le paysan, qui en est le bénéficiaire quand il vend ses terres, en devient la victime lorsqu'il doit en acheter ou en louer. Mais finalement cette augmentation des coûts pèsera une fois de plus sur le consommateur...

Ils veulent redorer le blason de l'automobile

L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) constate que ses membres ont un peu plus de peine à vivre que par le passé. Elle veut les aider, n'est-ce pas son rôle ? Elle crée un emblème UPSA (un symbole de qualité) et invente vite une campagne « auto utile ». Puis, elle bat le rappel de la presse du pays, car c'est à celle-ci de terminer le travail. Autour d'une tasse de café et de croissants croustillants, on lui expliquera ce qu'elle devra dire au lecteur le lendemain. Amusant, amusant.

D'abord, il faut prendre les gens par le sentiment, leur expliquer combien la branche automobile est une victime, une victime de poids dans l'économie du pays. M. Robert Rivier, président central

de l'UPSA, s'en charge. La branche automobile, rappelle-t-il, occupe 80 000 personnes, dans la fabrication, le commerce de véhicules, de pièces détachées et d'accessoires et dans la réparation, y compris le secteur des carburants, soit un peu plus que la branche horlogère. Les entreprises de réparation assurent la formation de 7600 apprentis mécaniciens et servicemen, ce qui fait le 16,5 % des apprentissages du secteur de la métallurgie. 300 000 personnes vivent directement ou indirectement des véhicules à moteur, sans tenir compte du tourisme et des services. Sans compter non plus que plusieurs entreprises des secteurs de la chimie, du textile, de la métallurgie et de la construction de machines sont des fournisseurs réguliers de l'industrie automobile étrangère et de leurs sous-traitants.

Or ça va mal. La branche automobile suisse a été la première à subir un recul de ses affaires, dès

le début de 1973. Les ventes de voitures pour les neuf premiers mois de cette année ont diminué de 10 % par rapport à celles de la période correspondante de 1974. Les immatriculations totales de voitures neuves atteindront au plus 180 000 unités cette année, soit une réduction de l'ordre de 30 % par rapport aux chiffres record de 1972.

Recul aussi dans les activités des ateliers. Les véhicules font moins de kilomètres. Il y a moins de têtes froissées, avec ces limitations de vitesse. Les gens économisent sur les services d'entretien. Il ne faut pas s'attendre à des améliorations pour ces prochains mois, déclare M. Rivier. Les réductions d'horaires, fort rares jusqu'ici, seront à l'ordre du jour dans quelques régions, notamment dans le Jura bernois. A plus long terme, M. Rivier est cependant optimiste. La voiture est irremplaçable comme moyen de transport. Les achats de véhicules ne pourront pas être renvoyés très longtemps encore.

« Tout le monde il est gentil... »

Quelques questions impertinentes de journalistes viennent alors s'intercaler. La branche automobile n'a-t-elle pas une part de responsabilité dans la mauvaise posture où elle se trouve aujourd'hui ? Les autos n'ont-elles pas longtemps été construites volontairement pour ne pas durer ? Réponse : « Pas du tout, pas du tout. La preuve, c'est que les fabricants sont aujourd'hui dans les chiffres rouges (sic). »

Certains garagistes n'ont-ils pas trop longtemps considéré leurs clients comme des vaches à lait ? « Pas du tout, pas du tout. La preuve, c'est que les salaires ont augmenté comme dans le reste de l'économie (sic). »

Est-il vrai que des entreprises automobiles ont fait pression sur des journaux pour qu'ils mettent une sourdine à leur critique de l'automobile ? Réponse : « C'est vrai, et quoi de plus normal que nous ne mettions pas de la publicité à côté d'articles critiques qui en diminueront l'effet ? Il faut que la discussion revienne sur un terrain moins